

Séance du 18 octobre 2012

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**SECRETARE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE** - Convention avec les associations participant à l'opération de médiation pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne et demande de subvention.

Par délibération du 20 octobre 2011, le conseil municipal a approuvé la charte pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne.

En plus de la création du dispositif des médiateurs du service civique, il est apparu souhaitable qu'une présence physique soit assurée par des personnes compétentes dans le domaine de la santé publique, afin que les jeunes volontaires confrontés à d'éventuelles difficultés en la matière puissent assurer leurs tâches avec la plus grande sérénité.

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Bayonne a proposé l'assistance d'un travailleur social spécialisé dans les conduites addictives afin d'apporter une aide technique aux volontaires du service civique lors de leurs sorties hebdomadaires. Ce dispositif complémentaire contribue aux actions de médiation engagées et participe au retour d'une cohabitation apaisée entre les différents protagonistes.

Sur le plan local il n'existe que deux structures répondant aux attentes et qui sont prêtes à apporter à la ville leur plus entier soutien ainsi qu'elles le font depuis sa création au sein du CLSPD. Ainsi, la ville a passé une convention avec les associations CSAPA ARIT-ANPAA et BIZIA qui ont mis à disposition l'un de leurs salariés chaque soirée des jeudis, vendredis et samedis pendant les horaires de « maraude » des volontaires du service civique, durant la période d'octobre 2011 à juin 2012.

Leur collaboration avec le CLSPD ayant donné entière satisfaction, il est envisagé de faire de nouveau appel à ces deux CSAPA pour la période allant d'octobre 2012 à juin 2013. Le coût pour la ville s'élève au total à 27 610 €. Une subvention à hauteur de 3 000 € pourra être sollicitée auprès de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT).

Si l'action à l'égard des nuisances nocturnes du Petit Bayonne se poursuit, la mission pourra être renouvelée par convention annuelle.

Considérant cet enjeu prioritaire pour notre centre ancien et ses habitants, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention liant la ville aux associations CSAPA ARIT-ANPAA et BIZIA et d'autoriser Monsieur le Maire

- à signer la convention avec les associations,
- à signer la demande de subvention afférente à cette mission.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.